



**COMITÉ DE QUARTIER N°2**  
**Bords de Marne – Coteaux Nord**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU 11 FEVRIER 2016**

**PRESENTS :** Mmes P. Parreira, A. Abile-Gal, F. Boisne-Noc  
MM. S. Roux, JC Gayet, M. Lechowski, D Boukobza, S. Oréal (Président)

## **THEMATIQUES ABORDEES**

### **Ancienne casse automobile**

- Il est rappelé que le permis de construire précédemment déposé a été refusé en l'état, et que la mairie est en attente d'un nouveau permis de construire.

Les participants sont très sensibles au problème de la pollution du site et de la nécessaire dépollution avant construction et que cette condition doit être imposée dans le cadre du nouveau permis de construire. Il est demandé que la dépollution soit validée par un organisme indépendant.

*La municipalité est également vigilante sur le sujet de la dépollution de ce site. Une partie des travaux de dépollution a déjà été effectuée par RFF, propriétaire du terrain dans le cadre des obligations de ce dernier. Un autre volet de la dépollution doit avoir lieu lors de la construction des logements. Sur ce point, il est précisé que Nexity/Nacarat devraient déposer un projet moins dense et plus étayé en ce qui concerne la dépollution du site. Ce projet a été déposé à ce jour et est en cours d'instruction*

- Actuellement le site ne comporte pas de clôture et présente un danger possible pour les enfants qui s'en servent comme terrain de jeu. Danger aggravé par la présence d'une armoire électrique mal protégée.

Par ailleurs la construction des 4 nouveaux immeubles au-dessus de la gare entraîne un afflux d'enfants qui n'ont ni espace vert ni espace de jeux et qui risquent aussi de se retrouver sur le terrain de l'ancienne casse.

*Le terrain objet du projet de logement est d'une surface de 24 700 m<sup>2</sup>, ce qui laisse la place à des jardins et espaces verts. Nous avons vérifié sur place quant à la clôture et demandé à RFF de clôturer. Néanmoins, le terrain est aujourd'hui totalement dégagé et un permis a été déposé dans ce dossier, ce qui explique que RFF ne clôture pas un terrain vague.*

## Assainissement

- Mr Bouborzf est inondé par les eaux fluviales dans le bas de la rue Casenave. Par ailleurs rue d'Houin notamment en cas de forte pluie les bouches d'égout ne peuvent fournir et ont tendance à se soulever ce qui présente un danger évident pour les piétons. *Mr Bouborzf doit contacter le service assainissement du territoire dans un premier temps pour demander une intervention. S'il n'a pas de réponse dans un délai raisonnable la ville (les ST) contactera le territoire pour faire pression.*

*Pour le problème des bouches d'égouts qui se soulèvent, je ne pense pas qu'on puisse faire plus car ce phénomène est temporel (fortes pluies). Cela arrive dans d'autres rues et d'autres villes.*

- Y-a-t-il un calendrier prévu pour les raccordements ? Qu'en est-il des raccordements entre la rue du Pont et les autres rues adjacentes ?

*Si ce sont les raccordements à la suite des travaux de la rue du pont : Si c'est le cas c'est la communauté d'agglomération qui écrira à l'ensemble des riverains à la fin des travaux pour leur donner l'autorisation de se raccorder sur le nouveau réseau.*

*Pour information, une fois les travaux finis il reste toute la partie réception des travaux et les différents essais d'étanchéité que les riverains ne voient pas.*

*Ces travaux sont en cours, le T11 les contactera annonçant la fin des travaux et de la conformité du réseau d'assainissement (les riverains pourront pour se raccorder au réseau communautaire*

## Circulation

Il serait nécessaire de prévoir des coussins berlinois rue Casenave.

*Il existe des coussins sur Casenave. Pour information, nous avons installé 6 coussins vers le château. Il faut attendre la fin des travaux pour étudier l'opportunité ou pas d'en ajouter et envisager de les inscrire au budget. Les coussins berlinois ne seront installés qu'avec l'accord écrit des quatre propriétaires concernés directement par l'installation du coussin en face de chez eux, sans cet accord aucun coussin ne pourra être installé car ensuite le propriétaire opposé peut nous demander de retirer)*

## Rue de Champigny

Les avis sont toujours partagés depuis les aménagements. Seul point d'accord : les véhicules roulent moins vite ou il y a moins de grands excès de vitesse.

Par contre la disposition actuelle est toujours dangereuse et devrait être aménagée :

- Accidents de véhicules 2 roues (certains n'ayant pas compris le système roulent en zig zag des deux côtés de la route) : la signalisation horizontale notamment devrait être revue, notamment avec une couleur spécifique pour bien matérialiser la piste cyclable
- Certains conducteurs de véhicules accélèrent afin de s'engager avant le véhicule venant en face
- Même si des chicanes ont été enlevées il n'y a pas à certains endroits assez de visibilité
- Il n'y a plus aucune place pour garer les véhicules sur cette voie

- Certains tronçons sont dangereux pour les piétons : les gros véhicules notamment frôlent de façon dangereuse les piétons sur les trottoirs.

Les participants souhaitent qu'une réunion soit organisée avec le Département afin de faire le bilan et d'envisager des améliorations.

*Une réunion est a été organisée avec les membres du bureau, le Président du bureau, et l'élu à la démocratie locale, la responsable du service Démocratie locale et les services du Département en mairie le lundi 11 Avril 2016 à 9h30.*

*Le CD94 s'est engagé à réaménager l'entrée de la rue (côté pont de Chennevières) en déplaçant les deux premières chicanes pour plus de visibilité, compléter avant et après chaque chicane le marquage au sol des pistes vélos pour éviter que les véhicules ne se rabattent trop vite, et contacter les propriétaires dont les arbres gênent le passage sur les trottoirs. (cf. CR ci-joint)*

## Transports

Désserte gares de Sucy et de Champigny.

La RATP a apparemment fait des tests Rue de Champigny et Rue de Sucy afin d'améliorer les liaisons avec les gares pour les riverains qui se sentent isolés.

Serait-il possible d'organiser une navette municipale ou une négociation avec le STIF afin d'organiser une déviation de la ligne 108 à certaines heures de la journée ?

*Les bus ont des trajectoires établies qui ne peuvent être modifiées en cours de journée.*

*Néanmoins nous travaillons sur cette question en nous adressant également au Stif.*

*Une navette municipale a été écartée faute de budget et de fréquentation suffisante (pour être rentable il faudrait qu'elle soit utilisée au même rythme qu'un bus c'est-à-dire utilisée au moins deux fois par jour par chaque personne et non ponctuellement)*

## PLU

PADD PLU Chemin de Halage.

Tout d'abord il convient de rappeler la différence entre une servitude de marche pied et un chemin de halage. Chennevières ne dispose pas de chemin de halage mais d'une servitude de marche pied (3m25) qui impose une servitude (promenade des piétons) et une obligation pour les riverains de gérer l'entretien des berges.

Question clé : qui est responsable en cas de non entretien et d'accident sur les berges ?

Serait-il possible d'envisager des rondes ponctuelles par la police municipale ?

*Il est précisé que les riverains du bord de Marne sont propriétaires jusqu'à la rivière. La servitude de marchepied d'une largeur de 3.25 m, s'exerce sur la propriété privée depuis la crête de berge. L'entretien s'impose aux propriétaires afin de permettre le passage des piétons le long du cours d'eau. En ce qui concerne les accidents, tout dépend des circonstances.*

## Fibre optique

Qu'en est-il du passage de Chennevières à la fibre optique. Un participant rappelle l'importance d'internet pour développer l'activité économique : pas d'emploi sans internet. Le maire a fait une note très précise sur le sujet (cf. fin de document)

## Autolib

Certaines villes voisines ont installé des bornes AutoLib sur leur commune. Ce projet est-il envisageable à Chennevières ?

*Le syndicat mixte planche enfin sur une tarification sociale d'Autolib' pour démocratiser le service dont l'abonnement annuel coûte tout de même 120 € auquel il faut rajouter 5,50 € par demi-heure d'utilisation. Les villes déboursent 60 000 € par station Elles sont de plus en plus nombreuses. Mais concrètement comment les communes franciliennes parviennent-elles à implanter une station sur leur territoire ? Le processus prend en moyenne six mois. Il leur faut d'abord adhérer au syndicat Autolib' métropole (82 communes à ce jour) qui examine leur candidature. Survient ensuite l'identification du nombre de stations, leur emplacement précis, la délibération en conseil municipal et enfin les travaux d'aménagement. Pour chaque station, la commune doit verser une subvention d'investissement de 60 000 € à Autolib'. En retour, elle recevra de l'opérateur 750 € par an et par place au titre de la redevance d'occupation de voirie. Une station de six places est amortie au bout de 15 ans en moyenne*

## Déchets

La réduction des fréquences du système de collecte entraîne des conséquences notamment au niveau de la taille des conteneurs qui sont trop petits. C'est notamment un problème dans les endroits où les riverains ne peuvent avoir que des petits conteneurs. Où s'adresser maintenant pour obtenir des conteneurs ?

*Au T11 – Services Collectes Ordures Ménagères – 01 56 74 18 70 – (accueil ST La queue en Brie)*

## Exercice Sequana

Ce sont des tests en grandeur réelle de tout ce qui doit être fait en cas de crue et des exercices de prévention.

De telles simulations ont été organisées à Joinville et Créteil notamment.

Qu'en est-il de la position de Chennevières sur de tels tests ?

*La ville de Chennevières a participé à l'exercice Sequana 2016. Durant une semaine (du 7 au 11 mars), la cellule de crise de la mairie a été activée pour tester sa capacité de gestion face à une crue.*

*Aucune simulation (ou exercice) n'a été organisée et effectuée en lien direct avec la population.*

*Une restitution de l'exercice a malheureusement été effectuée en direct du 2 au 5 juin 2016 compte tenu de la situation que nous venons de vivre. En effet, une cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde – PCS a été activée et est à ce jour toujours en alerte.*

*Le maire, des élus et des agents sont venus en aide à la population (mise en place de l'état de crise, hébergement de secours, ravitaillement, matériaux (parpaings)...)*

*Le Dimanche 5 juin 2016 nous avons envoyé à Mr le Préfet une déclaration de l'état de catastrophes naturelles pour Chennevières.*

## Ecoles Corot et Doré

Qu'en est-il du problème du ramassage scolaire rue de Champigny et aussi rue de la Gare ?

*Le problème s'est arrêté avec la fin des travaux rue du pont.*

Les participants souhaitaient de l'information sur le projet de reconstruction, l'un des participants s'était fait assaillir le matin même pour signer une pétition contre le « projet ». Rien n'est encore décidé ; projet à l'étude (en réflexion)

## Rue G. Peri

Les riverains rencontrent actuellement 2 problèmes graves :

- Suite aux travaux rue du Pont la rue Gabriel Péri est utilisée actuellement comme voie de délestage ce qui entraîne des embouteillages et des blocages pour accompagner les enfants à l'école J. Doré (mêmes embouteillages rue Jules Viéjo) : serait-il possible au moins de manière temporaire le temps des travaux d'installer des panneaux : « Réservé aux riverains » de manière à réduire les flux de circulation.  
*C'est une rue publique destinée à tous. Il n'est donc pas possible de détourner son usage avec des panneaux exclusifs.*
- Les riverains sont excédés par les amendes pour stationnement illicite qui ont été distribuées en grand nombre par la police municipale récemment et d'un seul coup alors qu'il n'y a pas de panneau réglementant le stationnement (alterné ou pas), pas de places de parking identifiées au sol.

Qu'en est-il du squat racheté par la mairie et de la jonction entre les deux tronçons de la rue G Péri ?

*S'il s'agit du terrain situé 13 sentier Gabriel Péri, le terrain a été acheté par la Ville et le bâtiment a été démoli. Il n'y a plus de squat. La municipalité a engagé depuis le 29 mars des travaux d'aménagement et de voirie sentier Gabriel Péri.*

*Sur cette rue plusieurs réunions ont été organisées avec les riverains. Des plans de marquage au sol du stationnement ont été soumis à tous les riverains lors d'une réunion publique le 9 mai 2016 au Théâtre Roger Lafaille. Les plans de ces travaux sont visites dans le hall de la mairie.*

*Tous les riverains ont été avertis par courrier des travaux sur le sentier à compter du 29 mars puis des réunions passées et à venir pour une concertation optimale.*

*Les Services techniques ont rdv mercredi avec l'entreprise pour procéder aux métrés précis.*

*Ce dossier est donc toujours en cours*

*En ce qui concerne les amendes de la Police Municipale, elles ont été justifiées et expliquées aux riverains par les agents eux-mêmes et leur responsable.*

## **NOTE DU MAIRE SUR LA FIBRE OPTIQUE**

Madame, Monsieur,

Vous avez attiré l'attention de la Municipalité sur le déploiement de la fibre sur notre commune.

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) est l'autorité qui définit les modalités de déploiement de mutualisation des réseaux en fonction de la densité des communes. Initialement classé en « zone très dense », cette instance a changé le classement de la ville en 2013 en « zone moins dense ».

J'ai demandé aux opérateurs un diagnostic portant sur la qualité d'utilisation du réseau internet sur l'ensemble de la ville. La situation à Chennevières est techniquement la suivante : 99% des Canavérois bénéficient du très haut débit fixe. Du fait de la proximité géographique d'un certain nombre d'habitations du central téléphonique Orange, 2 000 foyers bénéficient du VDSL (technologie de réseau utilisée au sein d'un réseau domestique ou dans un immeuble.). Cette technique permet d'établir des connexions réseau à haut débit sans déployer de câblage dédié : il suffit d'utiliser des installations téléphoniques existantes. Le VDSL est 3 fois plus rapide que l'ADSL mais 8 fois moins que la fibre. Enfin, la 4G est disponible sur l'ensemble du territoire Canavérois.

C'est un bilan globalement positif mais qui ne peut être considéré comme satisfaisant compte-tenu de l'avancée technologique et de l'apport de la fibre pour les usagers notamment pour les professionnels. Un retard a été pris par notre ville du fait de l'addition des contraintes réglementaires, d'une situation technologique de couverture jugée « correcte » par le régulateur national, de l'absence de volonté politique d'inciter les opérateurs - et notamment Orange puisque SFR s'est désengagé dans le département - à investir sur notre commune.

Aussi, les contacts établis avec Orange tout au long de ces derniers mois ont permis d'envisager qu'un déploiement de la fibre puisse débuter sur la ville pendant le mandat avec un premier lot en 2017 pour le début des travaux conformément aux engagements que j'ai pris auprès des Canavérois. La société Orange s'est engagée à inscrire dans son budget pour 2017 des investissements sur Chennevières. Je veillerai à ce que les promesses deviennent des projets.

Une fois la fibre installée au pied des immeubles et des habitations individuelles, il appartiendra à chaque client de se rapprocher d'un opérateur pour bénéficier de l'offre commerciale qui lui conviendra.

Je reste à votre disposition et ne manquerai pas de vous tenir informés des suites réservées à ce dossier important pour le développement de notre ville et son attractivité.

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne  
Vice-président du Territoire T11